

DEPARTEMENT  
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
APT

DELIBERATION  
N°2023/008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF  
425 CHEMIN DU PERUSIER  
34 300 TAILLADES

**SEANCE DU 22 FEVRIER 2023**

**DELIBERATION  
AFFICHEE LE :**

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	7
VOTES POUR	7
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

**PRESENTS :** Mr HONORAT GUY Président

Syndic titulaire : LE FAOU Michel - DEVINE Marc - LIENS Charles

Excusée : PELISSIER Laurence

Syndic suppléant : OLIVIER Denis – Jean Pierre CAPELLO - CALVIERE Robert

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux février, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Objet :** CONVENTION DE FRANCHISSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE L'ASCO DU CABEDAN NEUF

=====

**Le Président expose :** Le Syndicat d'eau potable Durance Ventoux réalise le renouvellement d'une canalisation d'eau potable, chemin du Puits des Gavottes, entre Taillades et Cavaillon. Pour cela, la canalisation doit passer sous l'ouvrage de la filiole syndicale dite de la Ceinture, en limite du chemin Robert, commune de Cavaillon. Afin de définir toutes les conditions techniques et financières de pose de cette canalisation, une convention de franchissement du domaine public de l'ASCO du Cabedan Neuf doit être passée entre les deux structures.

Le comité syndical doit autoriser le président à signer cette convention.

**Où l'exposé du Président :** la commission syndicale autorise le président à signer cette convention et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

La convention est jointe à la présente.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Affiché le

ID : 084-298401712-20230222-2023\_008-DE

Le syndic

Le Président

Mr HONORAT GUY



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier

84300 LES TAILLADES